

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN**

**AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 476

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une session tenue le 7 octobre 2019, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 201909-013, le premier projet de règlement numéro 522-P1 intitulé : « 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 476 afin d'inclure un usage dans une zone »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **29 octobre 2019 à compter de 18h**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7<sup>e</sup> Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 522-P1, ayant pour objet de modifier la grille des spécifications en ajoutant l'usage « Transport des personnes et des marchandises » afin de permettre cet usage sans condition dans la zone Cm-108.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. L'article 3 concerne la zone Cm-108 et les zones contiguës Ad-2, I-118, Ca-101, Com-145, Com-147, Cm-112, Rb-136, Rb-135, Ra-127, Ad-5, Ar-35, Ad-150.

L'illustration de ces zones peut être consultée au centre administratif de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 10<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2019



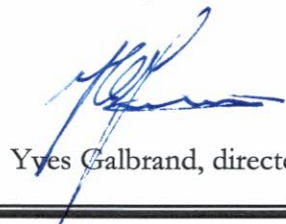
Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 10 octobre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour d'octobre 2019



Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier